

Commission du Système de Qualification des Reproducteurs (SQR)

Lettre de mission

Préliminaires

*Article 8 (commissions) du règlement intérieur du LOOF
[...]*

Les principales commissions qui apportent leur concours à la Fédération sont :

- la commission de l'éleveur ;*
- la commission des standards et programmes d'élevage ;*
- la commission de formation et de reconnaissance des juges ;*
- la commission des clubs de race ;*
- la commission des expositions.*

Le conseil d'administration peut créer, si besoin est, de nouvelles commissions, permanentes ou non, nécessaires à la réalisation de l'objet du LOOF. Il peut mettre fin à toute commission devenue sans objet.

Ces commissions reçoivent du président des lettres de mission qui définissent leur objet, leur mission et les moyens dont elles disposent. Ces lettres et ces moyens sont approuvés par le conseil d'administration.

Ces commissions sont composées, sur la base du volontariat, de membres adhérents ou de leurs représentants, acceptés par le conseil d'administration. Chaque commission doit comporter au moins un membre du conseil d'administration.

Les administrateurs doivent tous être informés de l'ordre du jour et de la date des réunions des commissions.

1. OBJET

Le rôle de la commission du Système de Qualification des Reproducteurs est :

- d'assurer la promotion et le suivi du SQR.
- de servir d'interface entre, d'une part, les clubs de races, les éleveurs et d'autre part, le CA du LOOF et les autres commissions dans le but de travailler à la mise en place du SQR et à sa pérennité.

2. MISSIONS

En conséquence, les principales missions de la commission SQR sont :

- assurer le suivi du SQR pour mettre en évidence d'éventuelles difficultés de fonctionnement et proposer des moyens d'y remédier.
- gérer les procédures d'appel suite aux examens de conformité.

- établir un bilan au terme des deux premières années de fonctionnement du SQR et, le cas échéant, proposer des évolutions résultant de l'analyse de ce bilan.
- informer les éleveurs en collaboration avec la commission des éleveurs.
- promouvoir les sessions de conformité.
- inciter les clubs de races à organiser des Spéciales d'élevage.
- organiser le processus de recrutement et de formation des conformateurs, (sélection, formation, mission).

Elle travaille en étroite coopération avec la commission des juges et la commission des clubs de races. Elle collabore également avec la commission des expositions.

3. MOYENS

Conformément au règlement intérieur du LOOF, les membres de la commission devront être adhérents du LOOF ou représentants d'un adhérent du LOOF et être acceptés par le conseil d'administration.

Il sera fait un rapport d'avancement des études menées et des décisions proposées par la commission à chaque réunion du conseil d'administration.

Le responsable de la commission peut librement organiser des réunions de sa commission, si nécessaire, afin de mener à bien les missions décrites ci-dessus. Toute réunion de la commission donnera lieu à rédaction d'un compte rendu qui sera diffusé au conseil d'administration.

Pour remplir les missions qui lui sont confiées, la commission dispose d'un budget prévisionnel annuel.

Ce budget fait l'objet chaque année d'une discussion avec le bureau du LOOF, il est soumis à l'approbation du conseil d'administration dans le cadre de la présentation du budget prévisionnel du LOOF.